



# VALENCIN

**FLASH INFO – Décembre 2022**

## Illuminations de Noël

Les illuminations de cette fin d'année se limiteront au centre-bourg et au secteur de l'école et du Fayet.

Ces localisations permettent de profiter de ces embellissements festifs tout en respectant le programme de sobriété énergétique lancée par la commune cet automne. Belles fêtes de fin d'année !



## Marché de Noël

**RAPPEL** : Le marché de Noël est organisé par l'AFF le dimanche 4 Décembre 2022 de 10h à 18h au gymnase municipal, chemin des Gounaches à Valencin.



## Vœux du maire

La municipalité de Valencin et son conseil municipal vous invite aux vœux du maire :

**le samedi 14 janvier à 11h00**  
au gymnase municipal, chemin des Gounaches.



## Dématérialisation du FLASH INFO

**La dématérialisation s'approche !**

Début 2023, si vous souhaitez **continuer** à recevoir le Flash Info au format papier, **veuillez en informer la mairie via l'adresse**

[contact@mairie-valencin.fr](mailto:contact@mairie-valencin.fr) ou par téléphone.

Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



### Mairie de Valencin

25 Place Elie Vidal – 38540 Valencin

Tel. : **04 78 96 13 06**

Mail : [contact@mairie-valencin.fr](mailto:contact@mairie-valencin.fr)

Lundi et Mercredi de 14h30 à 18h30

Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h

Vendredi de 14h30 à 17h

### Police municipale

Tel. : **04 78 96 57 78**

### En bref

Prochain conseil municipal  
**5 Décembre 2022**

### Objets perdus au City-parc ?

Contactez la mairie et décrivez votre objet, merci.



### Décembre 2022

**3/12** Sainte Barbe

Amicale des pompiers

**4/12** Marché de Noël

**4/12** Boudin Tennis de table

**09/12** Fête de Noël du Sou des écoles

**11/12** Soirée Valen'jeux

**15/12** Concert fabrique musicale

### Janvier 2023

**14/01** Vœux du maire

**15/01** Boudin de l'ACCA

**29/01** Fête de l'Afrique

**Panneau Pocket** est le support privilégié pour diffuser les informations dites "Flash".  
Téléchargez dès à présent l'application gratuite sur votre smartphone.

## Décorations ...

Pour la cinquième année consécutive les décorations de Noël sont de retour chemin du Biesset. Rachel et Laura vous invitent à visiter les décorations de 17h30 à 20h aux dates suivantes: Les 3,4,9,10,11 décembre et du 16 décembre au 25 décembre inclus.

*" Pour participer à l'effort énergétique nous utilisons un éclairage basse consommation et avons réduit la durée d'ouverture de l'exposition."*



## Initiative citoyenne

### ECHANGE DE SAVOIR FAIRE AU JARDIN !

Vous aimeriez partager des moments de jardinage avec d'autres ?

Vous avez un jardin... ou pas...

Si vous êtes intéressé par cette initiative citoyenne, signalez-vous à la mairie :

Téléphone : 04 78 96 13 06 – Mail : [contact@mairie-valencin.fr](mailto:contact@mairie-valencin.fr)



## Sécurité routière

### Vidéo protection et vidéo verbalisation

Les travaux actuels sur la route de Lyon n'autorisent pas les infractions au code de la route et notamment le franchissement du sens interdit et des écoles.

Le non-respect du sens interdit de cette rue est constaté par vidéo verbalisation, transmis automatiquement au central de Rennes, qui expédie l'avis de contravention à votre domicile.

Pour rappel :

L'article R412-28 du code de la route prévoit ce qui suit :

« Le fait, pour tout conducteur, de circuler en sens interdit, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, soit une amende forfaitaire de 135 euros et une perte de 4 points sur le permis de conduire. »



### Plateformes surélevées en zone 30

Celles-ci sont des passages protégés piétons.

Pour rappel :

**L'article R.110-21 «zone 30» du code de la route prévoit ce qui suit :**

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Cette zone 30 permet aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche.

Des bandes blanches sur le trottoir matérialisent le passage piéton.



## Cimetière - Procédure de reprise de concessions

Le constat d'abandon sera fait par le maire et le policier municipal  
**Le jeudi 26 janvier 2023 à 10h00.**

